

Compte rendu
Séance du Conseil Municipal du 13 janvier 2016

Présents : Christophe ARGENTIER - Michèle BEGARANI - Alain BREFUEL - Evelyne BRESSOLIS-GINESTY - Irma CARNUS - Jean-François CAZES - Cécile CHASSALY - Bertrand CLAUSEL DE COUSSERGUES - Hélène CONSTANS - Valérie COSTECALDE - Pascal DEBRABANT - Michel DELMAS - Sébastien DUFIX - Florence GRIFFOUL - Daniel GUIRAL - Gérard LEMAIRE - Jérôme LEMOUZY - René MARCILLAC - Marie MONTEILLET - Sébastien PARAYRE - Jean-Paul PEYRAC - Christian PUECH - Christian PUECH - Hélène RAPIN - Annick RAYNAUD - Paul REDON - Sébastien ROUS - Robert SOULERY - Jean-Louis SOULIE - Aurélie TIEULIE - André TORBIERO - Pierre TOURRETTE - Francine TRIANO

1- Election du Maire

Après appel de l'ensemble des Conseillers Municipaux, sous la présidence de Monsieur René MARCILLAC, doyen de l'assemblée, il est procédé à l'élection du maire par vote à bulletin secret. Monsieur Jean-Paul PEYRAC, candidat, est élu au 1^{er} tour de scrutin avec 27 voix.
Il prend ensuite la présidence de la séance.

2- Nomination des maires délégués et élection des adjoints

Monsieur Jean-Paul PEYRAC, élu Maire de la commune, soumet la nomination de Monsieur Gérard LEMAIRE en tant que Maire délégué de la commune déléguée de Coussergues et Monsieur Paul REDON en tant que maire délégué de la commune déléguée de Palmas. Monsieur Jean-Paul PEYRAC assurera les fonctions de Maire délégué pour la commune de Cruéjols.

Il propose au conseil municipal nouvellement installé de fixer à trois le nombre d'adjoints .

A l'issue du vote sont élus Monsieur Jean-François CAZES, Madame Evelyne BRESSOLIS-GINESTY et Monsieur Robert SOULERY

Vote à l'unanimité

3- Fixation du taux d'indemnité des élus.

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de délibérer afin de fixer les indemnités du maire, des maires délégués et des adjoints. Il rappelle que le montant des indemnités de fonction est fixé par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice 1015) et varie selon l'importance du mandat et la population de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe à compter du 14 mars 2016, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints, dans la limite de l'enveloppe définie,

Maire : taux égal à 30.50 % de l'indice brut de référence 1015

Maires délégués : taux égal à 17 % de l'indice brut de référence 1015

Adjoints : taux égal à 16.5 % de l'indice brut de référence 1015

Vote à l'unanimité

4- Remboursement des frais de mission pour les maires délégués

Monsieur le Maire précise que les maires délégués, compte tenu de leurs fonctions, peuvent avoir des charges supplémentaires et propose de prévoir le remboursement des frais de mission afférents à ces activités. La prise en charge par la commune nouvelle se fera sur présentation des justificatifs correspondants.

Vote à l'unanimité

5- Constitution des commissions communales

Monsieur le Maire propose dans un premier temps de définir les commissions à constituer et de nommer un président pour chacune. Il soumet au conseil municipal la liste des commissions qui pourraient être instituées et leur président, et invite le conseil municipal à se prononcer. Les commissions seront constituées définitivement lors de la prochaine séance ; dans cette optique, il invite les conseillers municipaux à réfléchir et à se positionner pour la prochaine réunion.

Les commissions présentées reprennent, pour la plupart, celles déjà en place dans les communes déléguées, à savoir :

- Commission Finances et budget
Président : Monsieur Paul REDON
- Commission Urbanisme, voirie, réseaux et sécurité
Président : Monsieur Jean-François CAZES
- Commission Association, sport, culture et tourisme
Président : Monsieur Jean-Paul PEYRAC
- Commission Bâtiments Communaux/Assainissement/Eau
Président : Monsieur Gérard LEMAIRE
- Travaux en régie/Gestion du personnel/Patrimoine
Président : Monsieur Robert SOULERY
- Commission vie scolaire et social
Présidente : Madame Evelyne BRESSOLIS-GINESTY
- Commission d'appel d'offres : il convient de voir avec la Préfecture le nombre de membres à nommer.

Vote à l'unanimité

6- Délégation de signatures

Monsieur le Maire rappelle qu'afin d'assurer le meilleur fonctionnement des communes déléguées, un arrêté de délégation sera établi pour chaque maire délégué

- pour délivrer tous certificats et signer toutes pièces et tous actes administratifs ou notariés
- pour assurer le suivi des dossiers relatifs aux commissions

Vote à l'unanimité

7- Représentation de la commune nouvelle aux différents syndicats auxquels elle adhère

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de désigner les représentants de la commune nouvelle aux différents syndicats intercommunaux. Il rappelle pour chaque assemblée les conseillers en fonction et invite le conseil municipal à se prononcer :

- SIAEP RECOULES Messieurs Paul REDON et Christian PUECH
- SIAEP MONTBAZENS RIGNAC Messieurs Jérôme LEMOUZY et Robert SOULERY
- SIEDA Messieurs Jean-Louis SOULIE et Christian PUECH
- SMICA Mesdames Hélène CONSTANS et Hélène RAPIN
- Communauté de Communes de Laissac , Maintien des 6 délégués actuels
- Délégués à la Défense Madame Marie MONTEILLET Messieurs Jean-François CAZES et Robert SOULERY
- Syndicat mixte RN 88 et Syndicat vallée du Lot et de l'Aveyron : nomination différé car le nombre de délégués à désigner n'est pas connu ce jour.

Vote à l'unanimité

8- Transposition des effectifs des communes déléguées à la Commune Nouvelle

Monsieur le Maire précise que compte tenu de la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2016, il y a lieu de transposer les effectifs des communes de Coussergues, Cruéjouls et Palmas à la Commune nouvelle de PALMAS D'AVEYRON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- donne un avis favorable à la transposition de l'ensemble des effectifs des communes déléguées à la commune nouvelle de Palmas

Vote à l'unanimité

9- Recrutement d'un agent recenseur pour la commune déléguée de Coussergues

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le recensement de la population de la commune déléguée de COUSSERGUES aura lieu en janvier et février 2015. Il expose au Conseil municipal qu'il convient de créer un emploi temporaire d'agent recenseur afin d'assurer le recensement de la population dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune conformément à la loi n°2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Il indique aussi aux élus que la commune percevra une dotation forfaitaire versée au titre de l'enquête de recensement 2015 qui s'élève à 600 Euros et il propose d'utiliser cette somme pour rémunérer l'agent recenseur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de créer un emploi temporaire d'agent recenseur. L'agent recenseur sera chargé, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

- d'affecter la totalité de la dotation forfaitaire à la rémunération de l'agent recenseur

-Les charges sociales afférentes à ces rémunérations seront prises en charge par la Mairie.

-les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget au chapitre et article prévus à cet effet.

Vote à l'unanimité

10- Questions diverses

- Comptes administratifs : Monsieur REDON rappelle que les comptes administratifs seront approuvés dans chaque commune déléguée. Le budget primitif sera voté par la commune nouvelle.

- Monsieur REDON fait part de la décision de Madame Christiane Ginesty de prendre une disponibilité à compter du 01 février 2016. Il informe qu'avant de pourvoir définitivement à son remplacement, Madame Marlène BILLIERES effectuera provisoirement les permanences à la Mairie de Palmas. Il sera demandé à la Communauté de Communes de mettre à disposition pour le temps nécessaire, un agent administratif pour assurer l'accueil à Palmas.

- Monsieur Christophe ARGENTIER demande si le Maire de la Commune Nouvelle cumule les indemnités de Maire et de Maire délégué. M. le Maire répond par la négative.

- Monsieur Jean-Louis SOULIE demande si lors des déplacements lointains, il est possible de prévoir les remboursements des frais de déplacement. M. le Maire répond qu'il est possible effectivement de rembourser certains frais de déplacement en fonction des tarifs fixés par l'administration.

Fin de séance à 22 h 30